

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt trois juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 16 juin 2023

Présents : Mme AUGROS Evelyne, Mme BEISSAT Marilyne, Mme BOUCHAUD Stéphanie, M. BOUDET Benoît, Mme CAILLAUD Séverine, M. GENTY Philippe, Mme GRELLIER Christelle, Mme MAURICI Cécile, M. MOURIOUX Gabriel, M. PENNY Nicolas,

Excusés : M. LUCAT Jean-Philippe, Mme SIMONNEAU Agnès, M. VOISIN Stéphane (a donné pouvoir à Mme AUGROS Evelyne)

Absents : M. AUVERLOT Fabrice, M. RENAUD Gérard
Mme Christelle GRELLIER est élue secrétaire de séance.

1. **Approbation du compte-rendu du 2 juin 2023**

Le compte-rendu de la réunion du 2 juin 2023 est lu et approuvé.

2. **Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement du groupe scolaire**

Mme le maire rappelle au conseil municipal que le marché de travaux en procédure adaptée a été lancé le 17 mai 2023 pour une date limite de remise des offres fixée au 8 juin 2023 à 12h. L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur « centreofficielles » et au BOAMP. Douze plis ont été reçus.

Après ouverture des offres, il a été constaté que 3 lots n'ont reçu aucune offre. Après vérification des plis par le maître d'œuvre, une négociation des autres lots a été lancée.

Suite à l'analyse des offres, les propositions les mieux-disantes selon les critères de jugement sont :

N° lot	Descriptif du lot	Entreprise la mieux-disante	Montant de la tranche ferme HT	Montant de la tranche conditionnelle HT
1	Démolition-désamiantage	LTP	10 895,00 €	7 040,00 €
2	Gros œuvre-terrassement-maçonnerie	Eiffage	67 500,00 €	6 978,74 €
3	Charpente métallique	-	-	-
4	Couverture-bardage	-	-	-
5	Menuiseries extérieures aluminium-brise-soleil	Naudon Mathé (avec variante brise soleil Surya)	51 000,00 €	
6	Menuiseries intérieures bois	Creuse Aménagement (avec variantes blocs-portes acoustiques et profils anti pince-doigts)	12 247,03 €	
7	Plâtrerie-doublage-faux plafond	-	-	
8	Plomberie-sanitaire-chauffage ventilation	Paroton	124 750,00 €	
9	Electricité courant faible	Paroton	21 600,00 €	
10	Carrelage-faïence-sol souple	Eiffage	11 000,00 €	
11	Peinture	Vacher	6 006,50 €	-712,25 €
TOTAL			304 998,53 €	13 606,49 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte les propositions les mieux-disantes ci-dessus répertoriées pour les lots 1, 2, 5, 6, 8, 9, 10 et 11,
- déclare les lots 3, 4 et 7 infructueux. Dans ce cas, selon l'article R.2122-2 du code de la commande publique, un marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables,
- charge Mme le maire de demander un devis pour chaque lot infructueux
- autorise Mme le maire à signer les marchés avec les entreprises retenues pour les lots 1, 2, 5, 6, 8, 9, 10 et 11 sous réserve que les lots 3, 4 et 7 ne restent pas infructueux.

3. Demande de fonds chaleur pour le remplacement de la chaudière à l'école

Les travaux de remplacement de la chaudière au fioul par une chaudière à granulés entrent dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable thermique de la Creuse. Ce fonds est géré par le conseil départemental pour le compte de l'ADEME.

Mme le maire propose de déposer un dossier dont les données techniques sont fournies par le maître d'oeuvre dans le cadre des travaux d'aménagement du groupe scolaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au titre du fonds chaleur à hauteur de 54 180 € pour le remplacement de la chaudière.

4. Acquisition d'une désherbeuse

Mme le maire propose au conseil municipal d'acheter une désherbeuse suite à l'interdiction de l'usage de désherbants. Elle donne lecture de 3 devis pour du matériel neuf et de démonstration.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre de l'entreprise Agri23 concernant une désherbeuse Honda DH40 de démonstration pour un montant de 4 800 € HT.

5. Acquisition de tablettes pour l'école

Mme le maire explique au conseil municipal que l'équipe enseignante souhaiterait disposer de tablettes numériques pour les enfants.

Le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de la société AIM comprenant 10 tablettes Lenovo avec étuis et une valise de rangement d'un montant de 3 076,67 € HT.

6. Désignation de nouveaux délégués au SDEC et au SDIC

Suite à la démission de Mme Murielle Yvernault du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire au SDEC et un nouveau suppléant au SDIC.

Pour rappel, les délégués sont les suivants :

- **SDEC** (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse)
Titulaires : Murielle YVERNAULT, Philippe GENTY
Suppléants : Nicolas PENNY, Evelyne AUGROS
- **SDIC** (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours)
Titulaire : Nicolas PENNY
Suppléant : Murielle YVERNAULT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués suivants en remplacement de Mme Yvernault :

- **SDEC**
Titulaire : Benoît BOUDET
- **SDIC**
Suppléant : Christelle GRELLIER

7. **Avenant n°3 à la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine concernant le transport scolaire**

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer l'avenant n°3 à la convention concernant le transport scolaire.

8. **Points d'information**

• **Personnel**

Suite à l'indisponibilité de 2 des ouvriers communaux pour plusieurs semaines, un recrutement est en cours pour un remplacement en juillet-août.

• **Sécheresse**

L'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau s'applique à notre commune, Cf. affichage en mairie et site Internet de la commune.

• **La Ramade**

La station de pompage a été remise en eau après la réalisation des travaux d'étanchéité du réservoir et la station de neutralisation de l'eau a été mise en service.

• **Jeux pour enfants**

Les jeux pour enfants sont en cours d'installation à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis, ainsi qu'au lotissement Les Aubépines. Ils seront ouverts au public mi-juillet, après vérification des installations par l'organisme de contrôle habilité.

• **Aménagement du carrefour du bourg**

Les travaux d'aménagement d'un rond-point au carrefour du bourg votés par le conseil municipal seront réalisés fin juillet-début août.

• **Inauguration du circuit de randonnée de la Saumagne**

L'Office de tourisme a proposé d'inaugurer le nouveau circuit de randonnée créé à la Lande de la Saumagne dans le cadre des projets touristiques portés par la communauté de communes du Pays Sostranien. La commune ayant déjà d'autres engagements à date proposée le 27 juin, cette inauguration sera reportée à l'automne, avec participation des riverains.

• **Commerce multi-services**

L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 30 juin à 11h15, en présence des représentants des financeurs du projet, des entreprises qui ont participé, des producteurs locaux et des associations.

La secrétaire de séance,
Christelle GRELLIER